

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chantal norris](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fd5652d1710f641b5a3246e3>

Date d'obtention : 2024-10-25 17:16:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui va permettre d'uniformiser les interventions. Aussi d'avoir une prise en charge rapide et ainsi limiter la propagation de images ou des vidéos. Ce qui va sécuriser les personnes atteintes, leurs parents ainsi que les intervenants en soutien aux élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation m' a appris beaucoup de choses quant aux aspects légaux à suivre. Ce que je peux faire ou ne pas faire. Aussi, grâce à la trousse et à la grille d'évaluation, je vais pouvoir ainsi évaluer les 4 éléments essentiels pour guider mes interventions auprès des jeunes en cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'un élève. Remplir une grille d'évaluation avec chacun des élèves impliqués, et les rencontrer séparément.